

Objectif 15 : vie terrestre

Le quinzième Objectif de Développement Durable (ODD) souligne la nécessité de préserver et restaurer les écosystèmes terrestres en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et de la biodiversité.

Concept de l'objectif 15

Pour réaliser cet objectif d'ici 2030, **9 cibles** ont été déterminées :

1. Garantir la préservation, la restauration et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres et des écosystèmes d'eau douce et des services connexes (les forêts, les zones humides, les montagnes et les zones arides) conformément aux obligations découlant des accords internationaux ;
2. Promouvoir la gestion durable de tous les types de forêt, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître considérablement le boisement et le reboisement au niveau mondial ;
3. Lutter contre la désertification, restaurer les terres et sols dégradés (les terres touchées par la désertification, la sécheresse et les inondations) et s'efforcer de parvenir à un monde sans dégradation des sols ;
4. Assurer la préservation des écosystèmes montagneux (leur biodiversité) afin de mieux tirer parti de leurs bienfaits essentiels pour le développement durable ;
5. Prendre d'urgence des mesures énergiques pour réduire la dégradation du milieu naturel, mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité et protéger les espèces menacées pour prévenir leur extinction ;
6. Favoriser le partage juste et équitable des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques et promouvoir un accès approprié à celles-ci. Comme défini par la [Convention sur la Diversité Biologique](#), une ressource génétique est un matériel génétique, c'est-à-dire l'ensemble des données d'une espèce, codé dans son ADN, ayant une valeur effective ou potentielle ;
7. Prendre d'urgence des mesures pour mettre un terme au braconnage et au trafic d'espèces végétales et animales protégées et s'attaquer au problème sous l'angle de l'offre et de la demande ;
8. Prendre des mesures pour empêcher l'introduction d'espèces exotiques envahissantes, atténuer sensiblement les effets que ces espèces ont sur les écosystèmes terrestres et aquatiques, et contrôler ou éradiquer les espèces prioritaires ;
9. Intégrer la protection des écosystèmes et de la biodiversité dans la planification nationale, dans les mécanismes de développement, dans les stratégies de réduction de la pauvreté et dans la comptabilité.





Moyens

Différents moyens ont été définis pour atteindre cet objectif :

1. Mobiliser des ressources financières de toutes provenances et les augmenter nettement pour préserver la biodiversité et les écosystèmes et les exploiter durablement ;
2. Mobiliser d'importantes ressources de toutes provenances et à tous les niveaux pour financer la gestion durable des forêts et inciter les pays en développement à privilégier ce type de gestion, notamment aux fins de la préservation des forêts et du reboisement ;
3. Apporter, à l'échelon mondial, un soutien accru à l'action menée pour lutter contre le braconnage et le trafic d'espèces protégées, notamment en donnant aux populations locales d'autres moyens d'assurer durablement leur subsistance.

Au niveau des entreprises

L'ODD 15 invite les entreprises à implémenter **3 types de moyens** :

- Restaurer les écosystèmes terrestres

<p>Partenariat</p> 	<p>Participer aux opérations de restauration ou de préservation d'écosystèmes dégradés ou d'espèces en voie d'extinction.</p> <p>Contribuer à la gestion durable des parcs naturels et des zones protégées.</p>
<p>Finance & Comptabilité & Partenariat</p>  	<p>Valoriser son foncier disponible en mettant en place des espaces favorables à la biodiversité (végétalisation ou habitats spécifiques) et créant des continuités écologiques.</p> <p>Exemples : reboiser des espaces défrichés, planter des haies mixtes, assainir les terrains pollués, ...</p>
<p>Direction & Administration générale & Approvisionnement</p>  	<p>Participer à la lutte contre le braconnage et la biopiraterie en mettant en place un plan de vigilance interne et en cessant de travailler avec ceux qui ne respectent pas ces principes.</p>

- Supprimer les impacts de ses activités sur les écosystèmes, les forêts et la biodiversité

<p>Production & Support, facilités et logistique</p>  	<p>Identifier les sources de pollution et de déchets liées à ses activités ainsi que les impacts engendrés sur l'eau et les écosystèmes liés.</p>
<p>Direction & Administration générale</p> 	<p>Respecter la séquence ERC (Eviter, Réduire, Compenser) pour traiter ses impacts (pollution, surexploitation, ...) sur la biodiversité dans l'ensemble des décisions afin de ne pas recourir à la compensation sans avoir étudié et pris en compte de manière approfondie les deux premières étapes.</p>



	<p>Réaliser une étude d'impact pour ses nouveaux projets d'aménagement de site afin d'identifier les enjeux de biodiversité et y remédier.</p> <p>Identifier les dépendances de son activité à la biodiversité et aux écosystèmes (ressources utilisées, ...) et travailler avec ses parties prenantes pour la mise en place d'un plan de gestion de risque et de préservation.</p> <p>Avoir un système de partage des bénéfices tirés de la découverte de propriétés génétiques commercialisables avec les parties prenantes qui y ont contribué.</p>
<p>R&D&I</p> 	<p>Intégrer les enjeux de biodiversité dans les travaux d'innovation, de recherche et de développement pour proposer des produits et services plus durables.</p>
<p>Approvisionnement</p> 	<p>S'approvisionner en bois/mobilier labelisé FSC-PEFC, ne plus acheter d'essences de bois ou d'objets faits à partir de matières premières naturelles ou animales menacées ou controversées (tek, certains cuirs, ...).</p> <p>S'approvisionner en café / céréales / matières premières agricoles issues d'agriculture durable/raisonnée.</p>

- Mobiliser ses parties prenantes

<p>Direction & Administration générale</p>  <p>& Ressources humaines</p> 	<p>Sensibiliser ses collaborateurs aux enjeux de biodiversité, expliciter les liens entre leurs activités et la dégradation des écosystèmes, et les accompagner dans l'évolution de leurs métiers pour intégrer les changements nécessaires.</p>
<p>Direction & Administration générale</p>  <p>& R&D&I</p> 	<p>Participer à des projets d'éducation et de sensibilisation à la biodiversité ainsi qu'à des projets de recherche scientifique sur ces enjeux.</p>
<p>Approvisionnement</p>  <p>& Support, facilités et logistique</p> 	<p>Intégrer des critères « biodiversité » dans la politique achat, former et accompagner ses fournisseurs et clients dans l'intégration des enjeux de biodiversité dans ses activités, produits et services pour transformer l'ensemble de la chaîne de valeur.</p>



Toutes les abréviations utilisées se retrouvent [dans notre glossaire](#).



Dans notre prochaine publication, nous aborderons un nouvel objectif :

Objectif 16 : paix, justice et institutions efficaces

Si vous n'êtes pas affilié(e) et vous souhaitez recevoir nos publications, n'hésitez pas à nous le faire savoir en envoyant un mail à BBTK-SETCA@belfius.be ou vous adresser directement à l'un de [nos délégués](#).

Si l'un de vos collègues est intéressé par nos publications, n'hésitez pas à les lui transmettre.

Vous retrouverez tous nos articles sur notre site www.redbel.be



E.R. : Jean-Michel Cappaen (SETCa-BBTK)